

Liberté Égalité Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique sur un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Hippolyte, lieu dit « l'Argile » , présentée par la société « Elements Soleil 16 ».

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SCAT2025 296-0001 du 23 octobre 2025 le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique unique sur un projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint Hippolyte, lieu dit « l'Argile », présentée par M. Pierre-Alexandre Cichostepski, président de la société « Eléments » représentant moral de la société « SOLEIL ELEMENTS 16 », sise 05 rue Anatole France, à Montpellier.

A l'issue de l'enquête publique unique, trois décisions interviendront:

- une autorisation de déroger au principe de continuité de l'urbanisation de la loi Littoral délivrée par la ministre en charge de l'urbanisme, assortie ou non de prescriptions, valant abrogation de rejet implicite.
- sur le fondement de la reconnaissance ou non du caractère d'intérêt général de l'opération d'aménagement requérant une mise en compatibilité du document d'urbanisme :
  - soit une déclaration de projet emportant modification du zonage N et création d'un zonage spécifique Npv dédié au projet de parc photovoltaïque, avec définition d'un règlement adapté à l'aménagement, le tout encadré par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP); cette déclaration de projet est adoptée par délibération du conseil communautaire de Perpignan-Méditerranée-Métropole,
  - soit la non-adoption par le conseil communautaire de la déclaration de projet.
- une autorisation de construire la centrale solaire photovoltaïque par le préfet de département, assortie ou non de prescriptions, ou un refus.

Pour la conduite de l'enquête publique unique, ont été nommés monsieur Lazare Pasquet, directeur du CAUE de Haute-Vienne retraité, en qualité de commissaire enquêteur et madame Valérie Castre commissaire-enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera sur une période de 31 jours, du vendredi 21 novembre à 9 heures au lundi 22 décembre 2025 à 16h30.

La commune de Saint-Hippolyte est le siège de l'enquête publique unique dont le périmètre est étendu à la commune de Claira ainsi qu'à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment la demande de permis de construire, la demande de mise en compatibilité du PLU et la demande de dérogation à la loi littoral nécessaires au projet, une étude d'impact environnemental, les avis de l'autorité environnementale et de la commission départementale de la nature, des sites et paysages (CDNPS), ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés au projet. Ce dossier sera consultable sur support papier durant toute la période de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance, dans les sites de l'enquête, aux jours et heures fixés comme suit :

Mairie de Saint-Hippolyte 1 avenue Paul Riquet	Mairie de Claira 4 place de la république	Perpignan-Méditerranée-Métropole direction planification territoriale 11 bd Saint-Assiscle à Perpignan
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 9h-12h30 et 13h30–17h Mercredi 9h-12h	Lundi à Vendredi 9h–12h et 13h-17h	Lundi à Vendredi 8h30–12h30 et 13h30-17h30 sauf Vendredi fermeture 16h30.

et sur rendez-vous (04-68-38-12-81), à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin à Perpignan, où une version numérique sera aussi disponible sur un poste informatique dédié.

La version dématérialisée du dossier unique sera également consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales : https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr , rubrique publications / enquêtes publiques et autres procédures / enquête publiques photovoltaïque / Saint-Hippolyte L'Argile ,
- -sur https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-saint-hippolyte

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - service conseil et aménagement des territoires - 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 Perpignan cedex).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Saint-Hippolyte et de Claira ainsi qu'au siège de PMMCU, ou les adresser par écrit, sous pli fermé, « à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, projet de centrale photovoltaïque de « l'Argile », Hôtel de Ville, 1 avenue Paul Riquet, 66 510 Saint-Hippolyte. ».

Chacun pourra également faire parvenir ses observations et propositions à l'adresse électronique : projet-photovoltaique-saint-hippolyte@mail.registre-numerique.fr

et sur registre numérique : https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-saint-hippolyte

L'ensemble des observations et propositions déposées par voie électronique sera consultable sur le registre numérique dédié .

Les observations et propositions orales ou écrites, transmises par voie postale ou remises directement auprès de lui, seront visées par le commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre déposé à la mairie de Saint-Hippolyte, siège de l'enquête publique unique.

Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public au cours des permanences fixées comme suit :

Vendredi 21 novembre	Mairie de Saint Hippolyte, 9h - 12h30	
Vendredi 28 novembre	Perpignan-Méditerranée-Métropole, 9h30 - 12h30	
Mardi 02 décembre	Mairie de Saint Hippolyte, 13h30 – 17h	
Mercredi 10 décembre	Mairie de Claira, 13h30 – 17h	
Vendredi 19 décembre	Mairie de Saint Hippolyte, 13h30 – 17 h	

Les rapport, conclusions et avis rendus par le commissaire-enquêteur, seront consultables pendant un an sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, dans les annexes mairie concernées, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole et à la DDTM.